

Avenant financier pour l'année scolaire 2025 / 2026

Niveau de classe	Contribution des familles	Restauration	
		Demi-pension (4 jours)	Repas des familles
De la Petite section au CM2	555 € /an soit 55,50 € par mois sur 10 mois	860 € /an Soit 86,00€ /mois sur 10 mois	340 € /an Soit 34,00€ /mois sur 10 mois
Collège	660 € /an soit 66 € /mois sur 10 mois	970 € /an Soit 97,00€ /mois sur 10 mois	

➤ **Ticket repas exceptionnel :** ➔ Primaire 6,50 €

- ➔ Collège 7,00 €
- ➔ Repas des familles 2,60 €

➤ **A ces tarifs s'ajoutent sur la facture annuelle :**

- Diverses cotisations (cotisation diocésaine, A.P.E.L(par famille), Ecole Directe) pour un montant maximum de 60,50 € par enfant
- A partir du CP, des fichiers et livres de poche étudiés en cours pour un montant maximum de 50 €. De même, les sorties des maternelles et primaires seront soumis à un paiement ponctuel d'un montant maximum de 50 €.
- Pour les élèves qui auront une session piscine, ces frais seront facturés en fonction du coût réel.
- **Les fournitures (tarif maximum) :**

Maternelle	Elémentaire	Collège
18 €/an	30€/an	42.50 €/an

➤ Services facultatifs au forfait annuel uniquement et non soumis au remboursement en cas d'absence :

Accueil du matin	Accueil du soir	
Dès 7h15	jusqu'à 17h30	jusqu'à 18h30
100.00 € par an Soit 10 €/mois	100,00 € par an (soit 10 €/mois)	200,00 € par an (soit 20 €/mois)

- Frais d'inscription à l'entrée de l'établissement de 40 €
- Frais de réinscription annuel de 30 € déduits de la facture de septembre

➤ **Règlement des factures :**

- Par prélèvement automatique - 1/10^{ème} d'octobre à juillet
- Par espèces ou par chèques au plus tard le 25 de chaque mois